



DEMANDE DE LOCATION

Immeuble	Loyer mensuel net	CHF
Appt.	Acompte / Forfait chauffage eau chaude	CHF
Date d'entrée	Gaz de cuisson forfaitaire	CHF
Échéance	Garage no / Place de parc no	CHF
Ancien locataire	LOYER MENSUEL TOTAL	<u>CHF</u>
	(a été fixé en fonction de l'état actuel de l'appartement que le(s) locataire(s) déclare(nt) avoir vu et accepté)	

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN COPIE
 (y compris par le conjoint ou la conjointe ou le garant)

- EXTRAIT(S) DE L'OFFICE DES POURSUITES
- ATTESTATION(S) DE SALAIRE
- PERMIS DE SEJOUR / CARTE D'IDENTITE (permis L = **garant** avec permis B obligatoire)
- COPIE DE L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE + MENAGE

Merci de nous faire parvenir votre dossier COMPLET avec les photocopies des documents précités.
Aucune photocopie ne sera effectuée à l'agence.

Preneur de bail

Conjoint(e) ou colocataire

Nom / nom avant le mariage
Prénom
Adresse actuelle
NP / Lieu
Téléphone privé
Téléphone prof.
Natel
E-mail
Date de naissance
Etat civil
Lieu d'origine
Permis de séjour (entourer ce qui convient)	C B L N F	C B L N F
Date d'entrée en Suisse
Profession
Employeur
Salaire mensuel brut
Avez-vous des poursuites en cours ou actes de défaut de biens		O oui O non
Si oui, pour quel montant	



DÉPÔT DE GARANTIE = 3 mois

CHF

 Bancaire Sté de cautionnement

Nombre d'occupant(s) dans apt. dont enfant(s)

Assurances RC oui non

Nom de l'assureur

Avez-vous un véhicule oui non

Plaques no

Avez-vous des animaux oui non

Si oui lesquels

Nom de votre gérance ou
propriétaire(s) actuel

Depuis le

Loyer total actuel

Mode de paiement du loyer bulletin de versement e-banking ordre permanentVos coordonnées bancaires Banque :

Lieu :

IBAN :

Vos coordonnées postales IBAN :**IMPORTANT****Le candidat prend note que la gérance prendra contact avec lui après examen de sa candidature. Il est dès lors inutile d'appeler ou de passer à l'agence.**En cas d'attribution de l'appartement, le premier loyer devra être réglé et la garantie bancaire ou Swisscaution constituée pour le jour de l'état des lieux.

Les renseignements ci-dessus sont confidentiels.

LA GERANCE SE RESERVE LE DROIT D'ACCEPTER OU DE REFUSER CETTE DEMANDE.Au cas où le locataire ne donne pas suite au bail qui lui aura été présenté ou qui est en cours d'établissement suite à son accord, il reconnaît devoir à la gérance, en couverture de ses frais, le montant de **CHF 200.-**.

Lieu + Date

Signature(s)